



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3, 2.4 et 3.3

Numéro de la demande : 2016-1490
Demande : B.2.1 : Garantie
B.2.3 : Nature des produits de formulation
B.2.4 : Proportion des produits de formulation
B.3.3 : Nombre ou fréquence des applications
Produit : Signature Xtra Stressgard
Numéro d'homologation : 32800
Principes actifs (p.a.) : Fosétyl-Al
Numéro de document de l'ARLA : 2741843

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer la préparation commerciale Signature Xtra Stressgard.

Évaluation des propriétés chimiques

Signature Xtra Stressgard se présente sous forme de granulés mouillables contenant du fosétyl-Al à une concentration nominale de 60 %. Cette préparation commerciale a une densité de 0,56 g/mL et un pH de 3,5. Les données chimiques requises pour le produit Signature Xtra Stressgard ont été fournies et examinées et elles ont été jugées acceptables.

Évaluation des risques pour la santé

Le produit Signature Xtra Stressgard présente une faible toxicité aiguë par voies orale et cutanée et par inhalation chez le rat. Il cause une légère irritation aux yeux, mais pas à la peau chez le lapin. Ce n'est pas un sensibilisant cutané chez la souris.

Une nouvelle évaluation des risques pour la santé des travailleurs qui retournent sur les lieux du traitement a été menée. Parallèlement à la révision des mises en garde, aucun risque préoccupant n'a été déterminé concernant l'utilisation du fosétyl-Al sur le gazon (y compris les terrains de golf et les gazonnières). Aucun risque préoccupant pour la santé n'est envisagé si les travailleurs suivent les instructions figurant sur l'étiquette et portent l'équipement de protection individuelle qui y est indiqué.

Évaluation environnementale

L'homologation de Signature Xtra Stressgard est acceptable sur le plan environnemental. Les préoccupations sur le plan environnemental sont atténuées par des énoncés adéquats sur l'étiquette du produit.

Évaluation de la valeur

Un ensemble de données sur l'efficacité et de justifications scientifiques a été présenté à l'appui de l'homologation. D'après les renseignements sur la valeur fournis, les allégations relatives aux maladies des cultures étaient étayées.

La préparation à base de fosétyl-AI contient 25 % de principe actif en moins que la préparation actuellement homologuée. L'ajout d'une dose d'application plus faible et d'un intervalle d'application plus court fournira aux spécialistes du gazon une autre option d'utilisation du fosétyl-AI permettant une plus grande souplesse quant au mode d'emploi.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les renseignements fournis à l'appui du produit proposé. D'après les résultats de cet examen, Signature Xtra Stressgard est admissible à l'homologation.

Références

2618348	2014. 12ESP705: Acute Oral Toxicity – Up-And-Down Procedure In Rats. PSL Report 38595; DACO 4.6.1.
2618349	2014. 12ESP705: Acute Dermal Toxicity in Rats. PSL Report 38596; DACO 4.6.2.
2618350	2014. 12ESP705: Acute Inhalation Toxicity in Rats. PSL Report 38597; DACO 4.6.3.
2618351	2014. 12ESP705: Primary Eye Irritation in Rabbits. PSL Report 38598; DACO 4.6.4.
2618352	2014. 12ESP705: Primary Skin Irritation in Rabbits. PSL Report 38598; DACO 4.6.5.
2618353	2014. 12ESP705: Local Lymph Node Assay (LLNA) in Mice. PSL Report 38600; DACO 4.6.6.

- 2618346 2016, Signature Xtra Stressgard - Information to Address PMRA DACO Elements 3.1.1, 3.1.2, 3.1.3 and 3.1.4, DACO: 3.1.1,3.1.2,3.1.3,3.1.4 CBI
- 2618347 2014, Product Chemistry of 12ESP705, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.3.1,3.4.1,3.5.1,3.5.10,3.5.11, 3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.15,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 CBI
- 2776943 2017, Packaging Storage Stability and Corrosion Characteristics of Signature Xtra, DACO: 3.5.10,3.5.14 CBI

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2017

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.